



**Syndicat Mixte  
Eau de la Forêt de Paimpont  
Ille-et-Vilaine**

---

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2022**

---

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT.....	3
<b>II. RESTROSPECTIVE 2015-2021 .....</b>	<b>5</b>
II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	5
II.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i> .....	5
II.1.2. <i>Charges de fonctionnement</i> .....	6
II.1.3. <i>Evolution 2015-2021</i> .....	6
II.1.4. <i>Prix de l'eau</i> .....	7
II.1.5. <i>Vers une évolution de la politique de tarification ?</i> .....	8
II.2. AUTOFINANCEMENT.....	8
II.2.1. <i>Epargne brute 2015-2021</i> .....	8
II.2.2. <i>Capacité de désendettement</i> .....	9
II.2.3. <i>Epargne nette – 2015-2021</i> .....	10
II.2.4. <i>Synthèse – 2015-2021</i> .....	11
II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
<b>III. VOLET PROSPECTIF.....</b>	<b>14</b>
III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT .....	14
III.1.1. <i>Stratégie de communication</i> .....	14
III.1.2. <i>Prix de l'eau</i> .....	14
III.1.3. <i>Tresorerie</i> .....	14
III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT .....	16
III.2.1. <i>Objectifs de renouvellement du réseau de distribution</i> .....	16
III.2.2. <i>Marché à bon de commande</i> .....	16
III.2.3. <i>Programme de travaux</i> .....	17
III.2.4. <i>Autres travaux à programmer</i> .....	17
III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	18
<b>IV. CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021-2022.....</b>	<b>20</b>

## **I. PREAMBULE**

### **I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette et les prix du service.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet et aux présidents des communautés de communes membres du SMEFP.

Le vote du budget est programmé à la séance du comité syndical du 09 mars 2022.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du comité syndical.

### **I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT**

Depuis le 01.01.2020, la compétence « eau potable » est devenue communautaire sur l'ensemble du territoire du SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT. Les Communautés de communes sont en représentation/substitution des 13 communes desservies :

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE :**

- MAXENT
- MONTERFIL
- PAIMPONT
- PLELAN-LE-GRAND
- SAINT-PERAN
- SAINT-THURIAL
- TREFFENDEL

#### **VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE**

- BAULON
- GOVEN - (Seulement une partie du territoire)
- LASSY
- LOUTEHEL
- VAL D'ANAST - (Seulement une partie du territoire)

#### **SAINT MEEN-MONTAUBAN COMMUNAUTE**

- SAINT-MALON-SUR-MEL

#### **RAPPEL :**

Montfort Communauté a sollicité sa sortie du SM Eau de la Forêt de Paimpont au 01.01.2021. Les PV et écritures de transfert ont été validés par le syndicat et Montfort Communauté au cours de l'année 2021. Dorénavant Montfort Communauté n'est plus membre du syndicat.

Il dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

La population totale desservie en 2020 est de : **19 600 habitants**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

L'activité précise du syndicat est décrite dans le RPQS.

## II. RESTROSPECTIVE 2015-2021

L'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives du mandat.

### II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### II.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés des 13 communes desservies par le réseau d'eau potable du syndicat.

Le rapport 2020 sur le prix la qualité de l'eau et du service public adopté par le Comité Syndical fait ressortir les données suivantes :

Nombres d'abonnés : 9 063

Volumes consommés : 821 273 m<sup>3</sup>

Recette vente d'eau collectivité : 1 291 624 €

Le tableau suivant présente les évolutions des recettes de vente d'eau des 4 dernières années :

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	8 810	8 899	8 949	9 063
Volumes consommés (m3)	897 036	806 892	799 300	821 273
<b>Recettes vente d'eau (part syndicale)</b>	<b>931 560 €</b>	<b>1 239 887 €</b>	<b>1 221 987 €</b>	<b>1 291 624 €</b>
<i>Pour information : Recettes vente d'eau (part délégataire)</i>	<i>1 142 100 €</i>	<i>853 313 €</i>	<i>760 571 €</i>	<i>792 696 €</i>

Le contrat de concession de service public d'eau potable signé avec la Saur au 01.01.2018 a permis d'accroître les recettes de vente d'eau (+ 33 % entre 2017 et 2018).

Le précédent contrat de DSP avait été confié à SAUR pour une période de 12 ans, couvrant les années 2006 à 2017. En 2018, après une procédure de consultation, un nouveau contrat de DSP a été confié de nouveau à SAUR mais pour une durée de 8 ans, de sorte que le contrat se termine fin 2025, en même temps que les contrats du SMP Ouest 35, du SIAEP Les Bruyères et du SIE de Port de Roche. L'idée était d'aller vers un transfert de compétence à Ouest 35.

Pour un volume de 120 m<sup>3</sup>, la part SAUR est ainsi passée de 167.87 €HT à 96.42 €HT, soit une baisse de 42.6%. Cette baisse de 71.45 € a été compensée en partie par une hausse de 44.82 € de la part syndicale, afin d'augmenter le niveau de recettes du syndicat et ainsi d'augmenter le rythme des travaux de renouvellement et de remplacer les vieilles canalisations posées dans les années 60 et 70.

L'autre partie de la baisse – 26.63 € - a été répercutée sur la facture des abonnés dont le prix moyen pour 120 m<sup>3</sup> est passé de 3.14 à 2.90 € TTC par m<sup>3</sup> entre 2017 et 2018.

## II.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les locaux du syndicat sont situés en mairie de Monterfil, le syndicat verse un loyer annuel de 800 € à la commune de Monterfil.

La gestion administrative et le secrétariat sont assurés par 1 agent représentant 0,64 Equivalent Temps Plein.

Le service technique est assuré par les agents du SMP Ouest 35. Le SMP Ouest 35 facture au SM Eau de la Forêt de Paimpont le temps passé sur la gestion de nos dossiers.

Les évolutions notables constatées en 2021 sont les suivantes :

### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

En 2021 nous observons une baisse de 41 % liée à la phase administrative de la mise en place des périmètres de protection autour du captage de la Boissière à Monterfil. Cette opération s'est élevée à 12.000 € HT en 2020.

### **Charges du personnel (chapitre 012) :**

Nous constatons une baisse de 11 % de ce chapitre. Le personnel du service technique du SMP Ouest 35 a été moins sollicité en 2021. Pour rappel en 2020, deux nouveaux marchés publics avaient été à l'étude et ont nécessité la préparation des dossiers de consultation des entreprises :

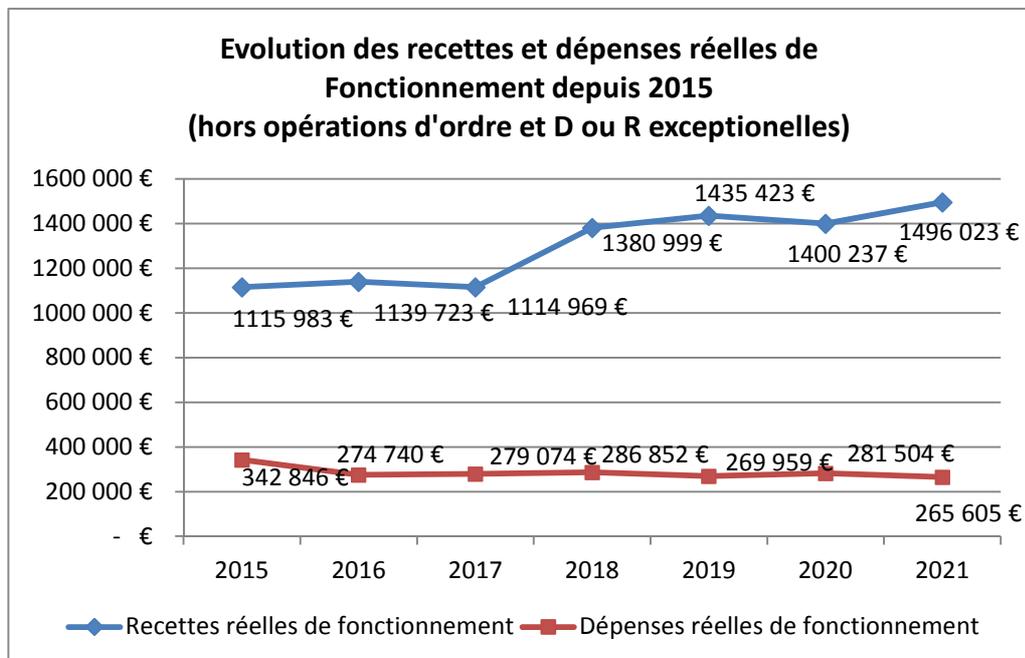
- Marché à bons de commande de travaux 2021-2024,
- Marché de Maîtrise d'œuvre pour le Programme de travaux 2021-2022.

Diminution d'heures également liée au départ d'un technicien.

## II.1.3. EVOLUTION 2015-2021

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le « niveau de vie » du syndicat directement et sa capacité de financement d'investissements.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2015.



*NB : Les recettes et dépenses exceptionnelles ainsi que les opérations d'ordre sont retirées des recettes et dépenses analysées afin de mesurer la récurrence du fonctionnement de la collectivité.*

## II.1.4. PRIX DE L'EAU

Le syndicat Eau de la Forêt de Paimpont fait partie du groupe de syndicats ruraux dont le prix de l'eau se situe entre **2,20 € et 3,30 € TTC le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés.**

La moyenne pondérée de ce groupe est de **2,72 € TTC/m<sup>3</sup>.**

Le prix de l'eau de notre syndicat était en 2016 et 2017 de 3,15 €/m<sup>3</sup>.

En 2021 il est de 2,95 €, ce qui est correct compte-tenu de son caractère très rural.

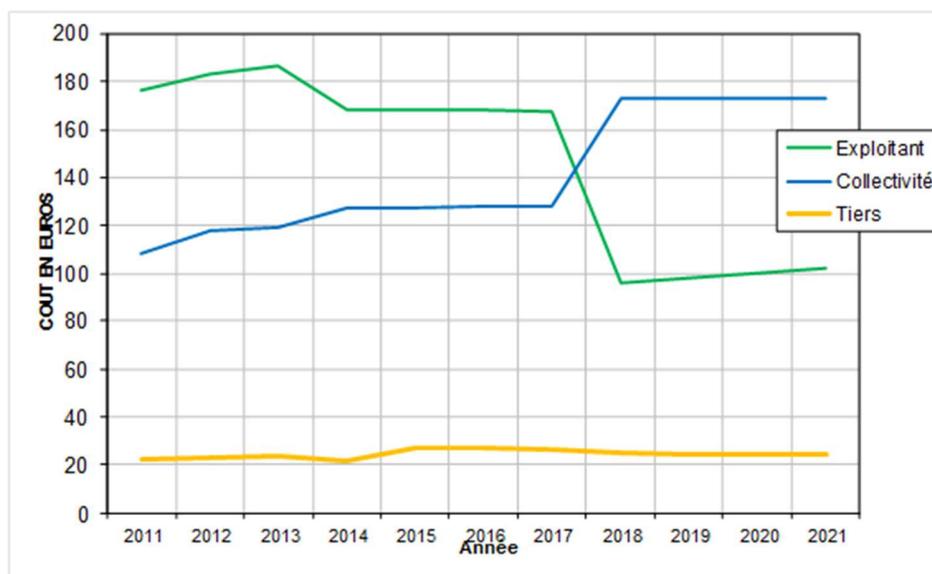
Avec le contrat de DSP signé au 01.01.2018 le prix de l'eau a baissé. Depuis, le montant de la part syndicale est maintenu afin de conserver notre capacité à investir pour le renouvellement des réseaux. L'augmentation globale du prix de l'eau correspond à la part du délégataire. Le tableau suivant détaille les composantes du prix de l'eau :

### PRIX DE L'EAU

	2020			2021			2022		
	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total
<b>Abonnement</b>	32,69	40,50	<b>73,19</b>	33,48	40,50	<b>73,98</b>	34,33	40,50	<b>74,83</b>
<b>Consommation</b>									
0 -200 m3	0,1880	1,102	<b>1,290</b>	0,1920	1,102	<b>1,294</b>	0,197	1,102	<b>1,299</b>
Au-delà de 200 m3	0,1500	0,782	<b>0,932</b>	0,1540	0,782	<b>0,936</b>	0,158	0,782	<b>0,940</b>
Part production	0,3740	-	<b>0,374</b>	0,3830	-	<b>0,383</b>	0,392	-	<b>0,392</b>
Vente en gros Export	0,0940	0,782	<b>0,876</b>	0,0960	0,782	<b>0,878</b>	0,099	0,782	<b>0,881</b>
<b>Autre taxes et redevances</b>									
SMG 35	0,1700		<b>0,1700</b>	0,1700		<b>0,1700</b>	0,1700		<b>0,1700</b>
Red. Préservat <sup>e</sup> ressources	0,0332		<b>0,0332</b>	0,0350		<b>0,0350</b>	0,0350		<b>0,0350</b>
Red. Pollution AELB	0,3000		<b>0,3000</b>	0,3000		<b>0,3000</b>	0,3000		<b>0,3000</b>

Ces données sont complétées par le graphique suivant :

### EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2011



**Exploitant : -41,83%**  
**Collectivité : +59,43%**  
**Tiers : +9,57%**

## II.1.5. VERS UNE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION ?

Le Syndicat est historiquement dans une logique de dégressivité du prix de l'eau, qu'il s'agisse des particuliers ou des gros consommateurs : comme pour des produits de consommation courante, plus on consomme donc plus achète, moins le produit est cher.

Le contexte actuel est cependant préoccupant en termes de disponibilité de la ressource en eau sur le Département d'Ille et Vilaine.

Il semblerait donc raisonnable d'envisager une politique plus volontariste visant à maîtriser les consommations d'eau sinon à les réduire.

Cette orientation pourrait conduire à passer d'une politique de dégressivité du prix de l'eau à une politique de progressivité, comme plusieurs syndicats (donc la CEBR voisine) l'ont déjà mis en place.

Le débat d'orientations budgétaire peut permettre d'initier cette réflexion puisqu'elle aura inévitablement des conséquences sur les recettes de fonctionnement qui sont à évaluer. En cas d'accord du comité syndical, les modifications tarifaires n'interviendront pas avant 2023.

Deux cibles sont à étudier spécifiquement : les ménages et les gros consommateurs.

Cette réflexion est complémentaire des actions de communication qui seront lancées sur le mandat, visant justement à sensibiliser sur le niveau de la ressource, la qualité de l'eau et les nécessaires économies d'eau.

## **II.2. AUTOFINANCEMENT**

### **II.2.1. EPARGNE BRUTE 2015-2021**

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles, hors opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

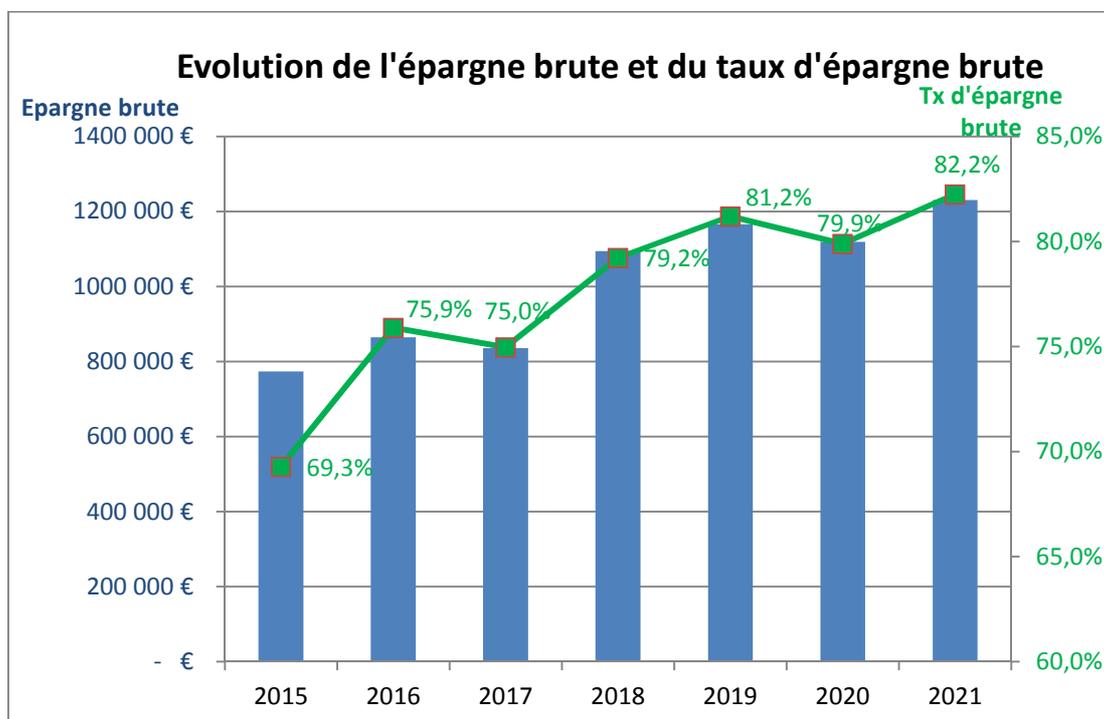
Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Recettes réelles de fonctionnement	1 152 468 €	1 141 026 €	1 114 969 €	1 414 234 €	1 435 757 €	1 400 652 €	1 496 023 €
Recettes exceptionnelles	36 485 €	1 303 €	- €	33 235 €	334 €	415 €	- €
<b>Recettes réelles (hors exceptionnel)</b>	<b>1 115 983 €</b>	<b>1 139 723 €</b>	<b>1 114 969 €</b>	<b>1 380 999 €</b>	<b>1 435 423 €</b>	<b>1 400 237 €</b>	<b>1 496 023 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	344 746 €	277 021 €	281 344 €	290 463 €	272 959 €	284 559 €	268 835 €
Dépenses exceptionnelles	1 900 €	2 281 €	2 270 €	3 611 €	3 000 €	3 055 €	3 230 €
<b>Dépenses réelles (hors exceptionnel)</b>	<b>342 846 €</b>	<b>274 740 €</b>	<b>279 074 €</b>	<b>286 852 €</b>	<b>269 959 €</b>	<b>281 504 €</b>	<b>265 605 €</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>773 137 €</b>	<b>864 983 €</b>	<b>835 895 €</b>	<b>1 094 147 €</b>	<b>1 165 464 €</b>	<b>1 118 733 €</b>	<b>1 230 418 €</b>

L'épargne brute du syndicat est à un niveau élevé : le taux d'épargne brute permet d'objectiver cette analyse

Un taux de 80% signifie que sur 100 € de recettes (hors exceptionnelles) en section de fonctionnement, 80 € sont dégagés au titre de l'autofinancement.

Le graphique suivant permet de visualiser les variations d'épargne brute et le taux d'autofinancement :



En résumé :

- Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont faibles au regard de ses recettes
- Ce modèle permet de dégager une épargne brute élevée, cohérente avec les nécessités de renouvellement de réseau du syndicat et d'anticiper les travaux de réhabilitation des ouvrages de distribution et de production.

## II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la collectivité

Ce ratio montre la capacité de remboursement de la collectivité. Pour une commune on considère que si ce ratio est :

- ✓ < 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

### Etat de la dette au 31.12.2021

Le syndicat est très peu endetté : la capacité de désendettement est inférieure à 1 an.

Les emprunts en cours sont présentés dans le tableau suivant :

Organisme financier	Investissement	Date de souscription	Date d'expiration	Taux et structure	Capital restant dû au 31/12/2021 (en €)	Échéance annuelle (en €)	Emprunt remboursé par	
							La Société des Eaux de Source de Paimpont (SESP)	La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
Caisse dépôts et Consignations	Restructuration de la station de la Boissière à Monterfil	2013	Février 2028	Fixe : 3,92 % 1A	215 362,66	35 775,48	/	OUI : 54,94 % des intérêts soit 4 482,26 €/an
<b>Total :</b>					<b>215 362,66</b>			

### II.2.3. EPARGNE NETTE – 2015-2021

La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute et le remboursement de la dette en capital de la collectivité.

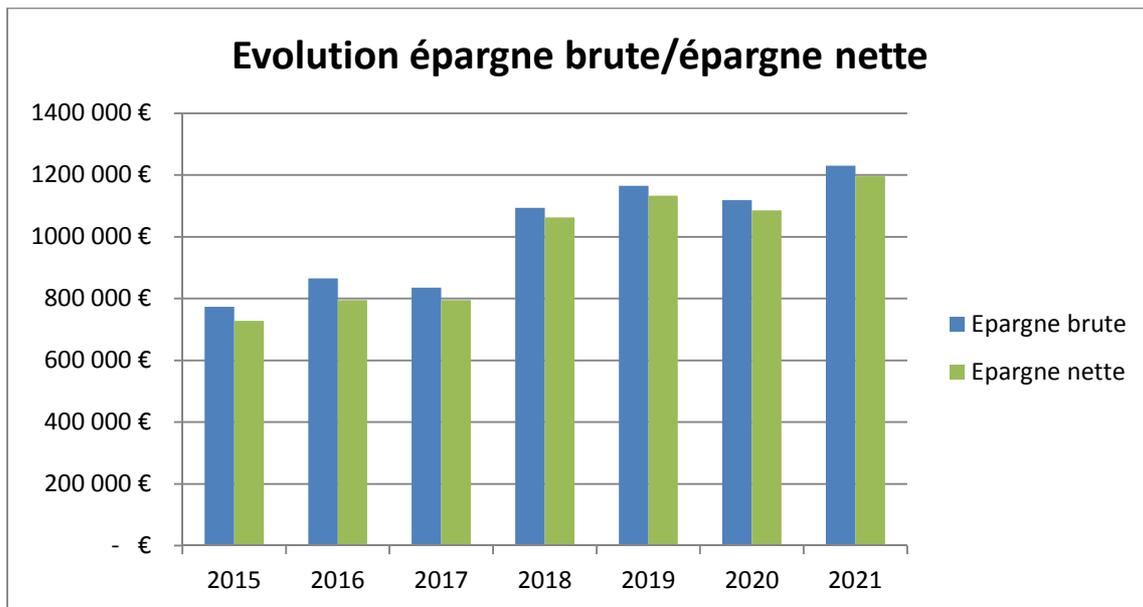
A défaut d'épargne nette, la collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital ce qui n'est pas possible.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	773 137 €	864 983 €	835 895 €	1 094 147 €	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €
<i>Remboursement dette en capital</i>	<i>45 270 €</i>	<i>69 328 €</i>	<i>40 222 €</i>	<i>30 881 €</i>	<i>32 121 €</i>	<i>33 412 €</i>	<i>34 754 €</i>
<b>Epargne nette</b>	<b>727 867 €</b>	<b>795 655 €</b>	<b>795 673 €</b>	<b>1 063 266 €</b>	<b>1 133 343 €</b>	<b>1 085 321 €</b>	<b>1 195 664 €</b>

Après remboursement de sa dette en capital, la collectivité dégage en 2021 une **capacité d'investissement de plus de 1 195 000 €**.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2015.



#### II.2.4. SYNTHESE – 2015-2021

L'analyse financière révèle une situation très confortable pour le syndicat :

- ❖ De faibles dépenses de fonctionnement au regard des recettes
- ❖ Une épargne brute très confortable
- ❖ Un niveau d'emprunt bas et une très bonne capacité de désendettement

## II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Deux types d'interventions sont utilisés par le syndicat pour la réalisation de travaux :

- **Le programme de travaux** : il porte sur des portions définies du réseau ou des ouvrages à moderniser. Ce sont des travaux programmés et priorisés selon la vétusté des ouvrages.
- **Le marché à bon de commande** : il permet de répondre au coup par coup aux demandes des collectivités adhérentes (extensions, déviations de conduite d'eau etc.) et des particuliers.

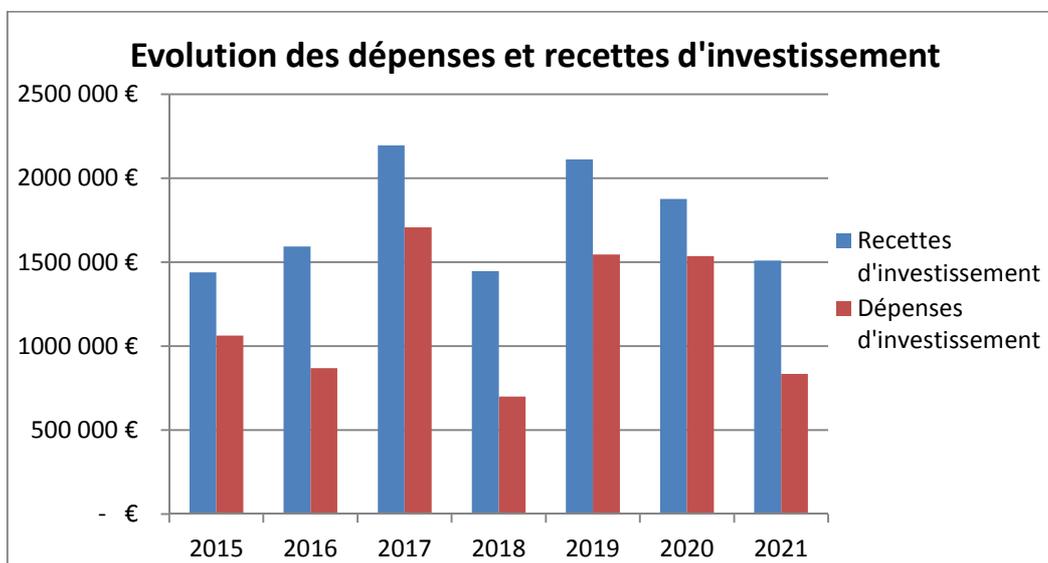
L'accent a été mis jusqu'à présent sur les renouvellements de réseaux.

Des diagnostics amiante et structuraux des ouvrages de distribution ont également été réalisés. La réhabilitation de ces ouvrages sera inscrite en fonction des besoins dans les programmes de travaux.

Le tableau suivant présente la rétrospective des dépenses et recettes d'investissement depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	1 439 229 €	1 593 953 €	2 196 523 €	1 447 478 €	2 112 923 €	1 876 473 €	1 509 955 €
<i>dont Recettes réelles d'investissement</i>	<i>751 754 €</i>	<i>634 809 €</i>	<i>738 957 €</i>	<i>482 454 €</i>	<i>837 736 €</i>	<i>758 443 €</i>	<i>685 739 €</i>
Dépenses d'investissement	1 063 664 €	869 414 €	1 706 688 €	700 378 €	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €
<i>dont Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>801 112 €</i>	<i>656 931 €</i>	<i>1 395 221 €</i>	<i>637 154 €</i>	<i>1 477 741 €</i>	<i>1 433 340 €</i>	<i>728 841 €</i>
Solde recettes-dépenses	375 565 €	724 539 €	489 835 €	747 100 €	566 969 €	341 016 €	675 369 €

Le graphique suivant permet de visualiser cette évolution :



On remarque une variation en « dents de scie » des dépenses qui s'explique par les cycles de programmes de travaux sur 2 ans : un lancement de programme en « année n » est exécuté majoritairement en « année n+1 » et soldé en « année n+2 ». Puis un autre programme est lancé.

Les derniers programmes de travaux sont les suivants :

- **Programme de travaux 2019-2020 : 1.700.296 € HT**

Ce programme comprenait 2 lots :

- Lot 1 : renouvellement de canalisations pour 1.592.227 €
- Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Plélan le Grand : 108.069 €

Programme achevé en 2021.

➤ **Marché à bons de commande 2017-2020 :**

Ce marché permet de répondre rapidement à une série d'intervention sur le réseau : telles les extensions, les déviations de conduites d'eau et divers travaux.

L'enveloppe maximale est fixée à **300.000 € HT/an**.

Les derniers ordres de service de ce marché datent de décembre 2020.

**Dépenses réelles :**

- ✓ Période 1 (2017-2018) : 298.368 €
- ✓ Période 2 (2018-2019) : 292.258 €
- ✓ Période 3 (2019-2020) : 217.756 €
- ✓ Période 4 (2020-2021) : 107.083 €

Marché soldé en 2021.

➤ **Marché à bons de commande 2021-2024 :**

L'enveloppe maximale est fixée à **1.200.000 € HT sur 4 ans**.

Ce passage à une enveloppe pluriannuelle vise à apporter plus de souplesse dans la gestion des demandes de travaux.

**Dépenses réelles :**

- ✓ Année 2021 : 186.413 €

### **III. VOLET PROSPECTIF**

#### **III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT**

##### **III.1.1. STRATEGIE DE COMMUNICATION**

Les évolutions attendues en 2022 concernent les charges de personnel en cours d'année :

- Augmentation du temps de travail du poste de secrétaire du syndicat pour développer la communication du syndicat. Passage de 24 h à 28 h hebdomadaires au 01.04.2022.

Les orientations prises concernant les projets sont les suivantes:

- **2021**
  - Panneau du Programme de travaux 2021/2022 : prévu dans le DCE
  - Panneau au réservoir de la Bourgoulière de Plélan le Grand : en cours
- **2022**
  - Panneaux au niveau des périmètres de protection
  - Mise à disposition de gobelets, carafes et gourdes pour faciliter la consommation de l'eau du robinet :
    - Une enquête a été menée en novembre 2021 auprès des communes et EPCI membres pour connaître les quantités
    - Personnaliser les articles avec le logo du syndicat et un message, choisir un fournisseur
- **2022/2023**
  - Création du site internet du syndicat
- **2024**
  - Expositions de sensibilisation à la préservation de la ressource

##### **III.1.2. PRIX DE L'EAU**

Concernant les recettes et en particulier le prix de l'eau, les éventuelles évolutions de tarif en regard des projets d'investissement du Syndicat, seront mises en délibération au moment du vote du budget. Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 proposés au comité syndical de mars 2022.

Il est proposé de maintenir le prix de l'eau pour 2023 pour les consommations inférieures à 200 m<sup>3</sup>.

Pour les consommations supérieures, une réflexion sera conduite en 2022 sur la progressivité du prix facturé aux gros consommateurs.

L'impact sur le prix de l'eau sera fixé avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour une éventuelle application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

##### **III.1.3. TRESORERIE**

Les recettes du syndicat sont générées par le reversement de la surtaxe par la SAUR : principales échéances, le 15 avril pour environ 1 million d'euros et le 15 octobre pour environ 550 k€ TTC.

### Hypothèse d'évolution de la trésorerie en 2022 :

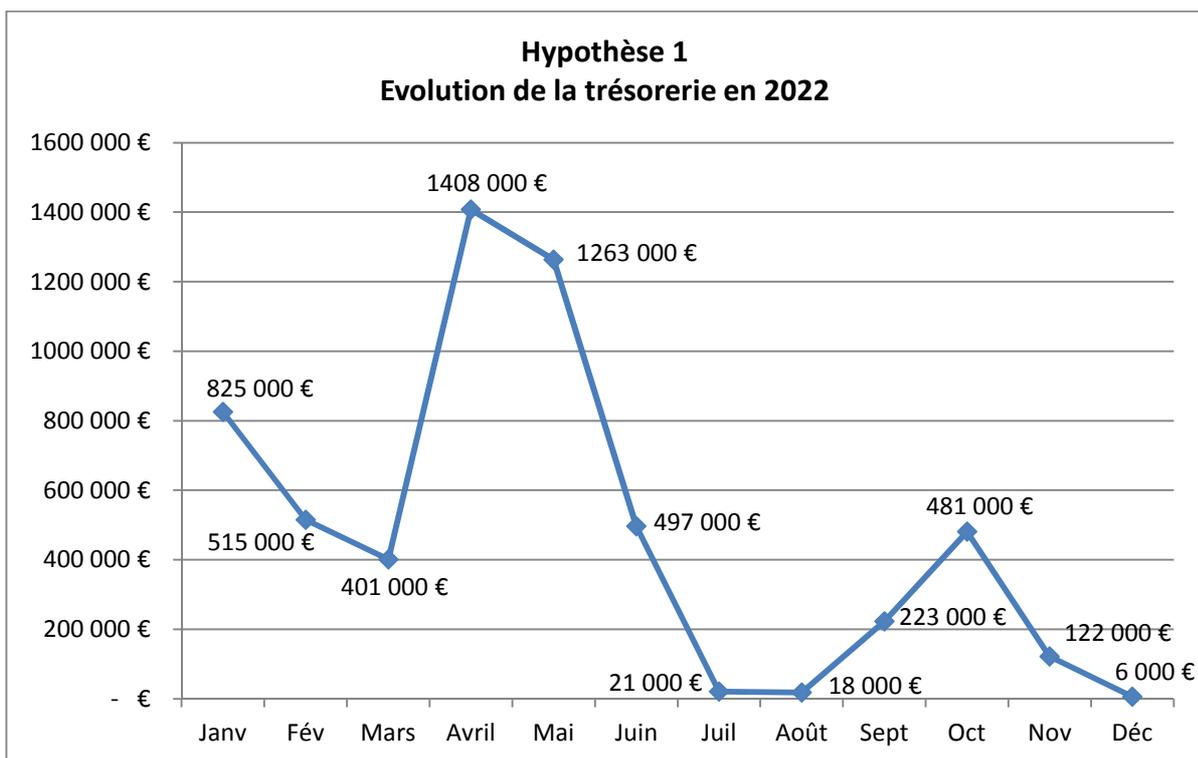
Le gros poste des dépenses concernera essentiellement le nouveau marché de travaux 2021-2022, dont l'estimation est de 2,345 millions d'€ TTC. Les mandatements répartis sur l'année 2022 sont estimés à 1,5 million d'€.

Le début des travaux est prévu :

- fin avril 2022 pour le lot n° 1, Réseaux,
  - Tranche ferme : 1,731 million € TTC,
  - Tranche Conditionnelle : 257 K€ TTC
- mai 2022 pour le lot n° 2, Ouvrages :
  - Tranche ferme : 177 K€ TTC,
  - Tranche conditionnelle : 180 K€ TTC.

Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat et au Marché « Accord cadre à bons de commande » sont également incluses dans l'hypothèse d'évolution.

Le graphique suivant présente la simulation d'évolution de trésorerie au regard des hypothèses présentées ci-dessus. Il démarre le 1/01/22 avec le solde de trésorerie créditeur au 01.01.2022 de 825.000 €.



Selon cette hypothèse, un besoin de trésorerie pourrait se faire sentir en premier lieu courant d'été 2022 : le recours à une ligne de trésorerie pourrait être nécessaire et négociée avant l'été 2022. Cette ligne répondrait également au besoin de fin d'année.

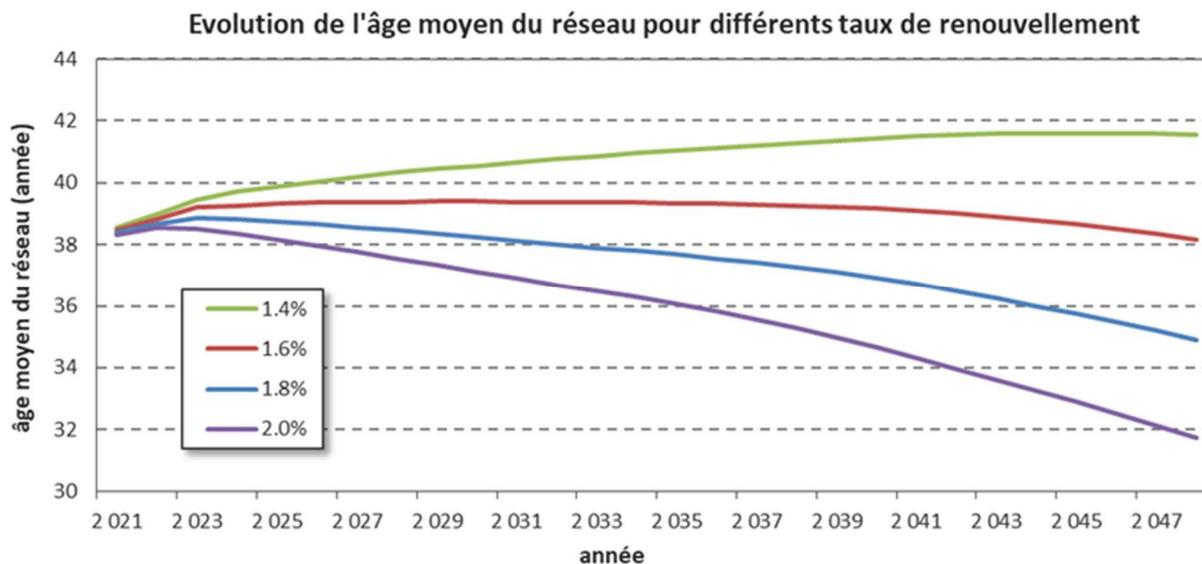
En parallèle, le recours à l'emprunt pourra être étudié en fonction des hypothèses d'investissement.

## III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

### III.2.1. OBJECTIFS DE RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ressources du SMEFP permettent de poursuivre une programmation de travaux d'environ 1,050 million d'euros par an (750 K€ pour les Programmes de travaux et 300 K€ pour le Marché à bons de commandes)

Le **taux de renouvellement du réseau** se rapproche ainsi de **1,6% par an** : c'est l'objectif que le bureau propose de fixer dans la continuité de ce qui a été engagé ces dernières années. Aujourd'hui il est de 1,1 %.



- **taux de renouvellement nécessaire = 1.6 %** (actuel = 1.1 %) pendant 63 ans
- linéaire de réseau à renouveler = 10 400 m/an → 1 050 000 € HT
- capacité d'investissement actuelle = 1 200 000 €/an  
→ Tr = 1.6% (hors ouvrages)

Les investissements ont été jusqu'à présent réalisés en ayant recours uniquement à de l'autofinancement de manière prudentielle mais néanmoins dynamique : en fonction du niveau de besoin d'investissement, notamment sur de nouveaux projets, il pourra être nécessaire de recourir à l'emprunt.

Compte tenu de la situation financière du Syndicat, cette hypothèse est envisageable très facilement.

### III.2.2. MARCHE A BON DE COMMANDE

Le Marché à Bons de Commandes 2021–2024 est en cours. Ce marché permettra de répondre aux nouvelles demandes des particuliers, des collectivités ou des professionnels.

Une enveloppe sur 4 ans a été définie, avec un minimum à 400.000 € HT et un maximum à 1.200.000 € HT. Des bons de commande à la hauteur de 388.000 € HT ont déjà été établis courant 2021.

### III.2.3. PROGRAMME DE TRAVAUX

Par ailleurs, la SAUR, délégataire, a mis en place une gestion patrimoniale rassemblant les connaissances des infrastructures et du réseau d'eau potable du syndicat. Ces données associées au travail du service technique du SMP Ouest 35 sont à l'origine du nouveau Programme de travaux 2021-2022

La consultation des entreprises de travaux pour le « Programme de travaux 2021-2022 » a été lancée le 06 janvier 2021. Réception des offres fixée le 11 février 2022.

Cette consultation concerne les travaux suivant :

- **Lot 1 : renouvellement de canalisations** estimé par le maître d'œuvre à :
  - Tranche ferme : 1 442 043 € HT
  - Tranche conditionnelle : 214 496 € HT
- **Lot 2 : réhabilitation de réservoirs** estimée par le maître d'œuvre à :
  - Tranche ferme : 147 680 € HT
  - Tranche conditionnelle : 149 710 € HT

**L'enveloppe globale des travaux est estimée à 1 953 930 € HT + maîtrise d'œuvre à 54.700 € HT.**

Le détail de ces travaux est présenté en Annexe 1.

Parallèlement à ses travaux propres, le Syndicat a confié une délégation de Maitrise d'ouvrage au SMPEP Ouest 35 pour la sécurisation de la distribution au niveau de Maxent dans le cadre d'un groupement de commande.

Le syndicat s'est engagé à financer les travaux concernant un ouvrage hydraulique qui sera positionné à Maxent.

L'enveloppe globale des travaux est de 472 415 € HT + maîtrise d'œuvre à 34.300 € HT.

### III.2.4. AUTRES TRAVAUX A PROGRAMMER

Les ouvrages de production n'ont pas fait l'objet de gros travaux depuis plusieurs années.

Il semble important de prévoir des travaux et leur priorisation reste à consolider.

Ces travaux pourront concerner :

- A Paimpont : la station de l'Etang Bleu
- A Lassy : la station de la Chapinai

Une première approche d'étude de filières de traitement de l'eau a été réalisée par la Saur et présenté aux membres du bureau du syndicat en septembre 2021.

Des études complémentaires permettant d'approfondir le sujet devront être menées : un montant de 50 000 € TTC est indiqué dans le PPI à cet effet.

### III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme pluriannuel d'investissement a été construit en prenant en compte :

- Des hypothèses de renouvellement de réseau
- Des hypothèses sur le niveau de marché à bon de commande
- Des travaux sur les ouvrages de distribution
- Des études et interventions sur les ouvrages de production
- Une hypothèse d'intervention sur les périmètres de protection de captage d'eau potable

Ce PPI est un outil de prévision, qui, mis en regard de ressources du Syndicat, permettra de s'assurer de l'adéquation entre les projets de travaux et la capacité de financement, voire de prévoir un recours à l'emprunt.

INVESTISSEMENTS A REALISER	2021	2022	2023	2024	2025
<b>1- RENOUELEMENT DE RESEAU</b>	<b>687 300 €</b>	<b>1 456 600 €</b>	<b>1 045 000 €</b>	<b>1 123 250 €</b>	<b>1 123 250 €</b>
MOE Prog 2019-2020 (40 000 €)	8 200 €	600 €			
Programme de travaux 2019-2020 (1.7 M€)	427 300 €				
Programme de travaux 2021-2022 (1.65 M€)		950 000 €	700 000 €		
Programme de travaux 2023-2024 (1.55 M€)				775 000 €	775 000 €
MOE prog travaux 2,80%	10 000 €	27 000 €	20 000 €	23 250 €	23 250 €
MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans)	187 000 €	425 000 €	275 000 €	275 000 €	275 000 €
MABC 2017-2020 solde	49 200 €				
Travaux divers	5 600 €	54 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<b>2- TRAVAUX SUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION</b>	<b>1 900 €</b>	<b>662 700 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Sécurisation - ouvrage Maxent - travaux (0.47 M€) + Enédis		480 300 €			
Sécurisation - MOE et missions complémentaires	1 900 €	32 400 €			
Programme de travaux 2021-2022 Réservoirs (300 K€)		150 000 €	150 000 €		
<b>3- OUVRAGES DE PRODUCTION</b>	<b>0 €</b>	<b>61 000 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Travaux : Ligne électrique HT à l'Etang Bleu		40 000 €			
Etude de filières		21 000 €	21 000 €		
<b>4- PERIMETRES DE PROTECTION</b>	<b>1 300 €</b>	<b>48 700 €</b>			
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>690 500 €</b>	<b>2 229 000 €</b>	<b>1 216 000 €</b>	<b>1 123 250 €</b>	<b>1 123 250 €</b>

## **IV. CONCLUSION**

Le fonctionnement du syndicat permet de dégager un autofinancement élevé permettant de soutenir des programmes de travaux sur le patrimoine du syndicat, réseaux et ouvrages de production.

Les grands objectifs politiques fixés en début de mandat restent inchangés :

- Atteindre un taux de renouvellement du réseau à 1,6% par an afin de garder un patrimoine de qualité,
- Finaliser la sécurisation du Syndicat via le SMPEP Ouest 35,
- Développer la communication en direction des abonnées et des écoles,
- Porter nos réflexions sur les usines de production et ouvrages au regard des études menées par le fermier,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne brute et donc notre capacité d'autofinancement.

Trois objectifs complémentaires sont ajoutés en 2022 :

- Engager une réflexion sur le passage d'une politique de dégressivité à une politique de progressivité du prix de l'eau pour les consommations supérieures à 200 m<sup>3</sup>/an
- Engager des études de filières approfondies sur les ouvrages de production,
- Recourir à l'emprunt pour soutenir le programme d'investissement.

---

## **LEXIQUE**

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à Caractère Intercommunal

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

RAD : Rapport Annuel du Délégué

## ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021-2022

Travaux Réseaux - Tranche Ferme - Lot n°1						
n° Op.	Commune	Situation	linéaire	matériau actuel	matériau envisagé	coût estimatif
1	Plélan-le-Grand	Le Bodo / Le Thélin/L'Eclardais	4 170 m	AC 100+80	PEHD 50 à 110	577 935,00 €
2	Maxent / Val d'Anast	La Grande Rue / Château d'eau Campel	3 010 m	FG 80	PEHD 63 à 110	311 848,00 €
3	Val d'Anast	Campel - Du Bourg à la Ville Neuve	2 415 m	PVC 63	PEHD 50 à 125	242 244,00 €
4	Paimpont	La Chenais / Pas du Houx	2 553 m	AC 150	PEHD 50 au 250	310 016,80 €
<b>Sous-total réseaux</b>						<b>1 442 043,80 €</b>
Travaux Réseaux - Tranche Optionnelle n°1 - Lot n°1						
5	Maxent / Val d'Anast	RD 38/La Grande Rue	1 974 m	FG 80	PEHD 63 à 180	214 496,00 €
<b>Total Réseaux - Lot n°1</b>						<b>1 656 539,80 €</b>
Travaux Ouvrages - Tranche Ferme - Lot n°2						
7	Paimpont	Réhabilitation du réservoir du Manoir du Tertre				147 680,00 €
Travaux Ouvrages - Tranche Optionnelle n°1 - Lot n°2						
6	Paimpont	Réhabilitation du réservoir de La Ville Danet				149 710,00 €
<b>Total Ouvrages- Lot n°2</b>						<b>297 390,00 €</b>
<b>TOTAL RESEAUX + OUVRAGES</b>						<b>1 953 929,80 €</b>